

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-1/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180406-lmc100000017201-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

---

**OBJET :** Conventions annuelles de versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (SMN).

Le présent rapport a pour objet de préciser les conditions et modalités de versement d'une subvention de fonctionnement, ainsi que d'une subvention d'investissement, au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2018, par le Département de Seine-et-Marne. Ces subventions sont versées au titre des moyens d'action généraux et pour la réalisation des programmes d'aménagement numérique.

L'objectif pour le Département est de permettre à Seine-et-Marne Numérique de faire face à ses charges courantes et de contribuer aux dépenses d'investissement des opérations réalisées directement ou indirectement par le Syndicat mixte.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération de la Conseil général n° 1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL672012 n° 144 du 26 décembre 2012 relatif à la création du syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil général CG-2014/12/18 en date du 18 décembre 2014, relative à l'approbation de la convention cadre de partenariat financier entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil départemental CD-2015/11/20-1/02 en date du 20 novembre 2015, relative à l'affectation des AP 2014 et 2015,

VU la délibération du Conseil départemental CD-2016/04/15 en date du 15 avril 2016, relative à l'affectation de l'AP 2016,

VU la délibération du Conseil départemental CD-2017/04/28-1/04 en date du 28 avril 2017, relative à l'affectation de l'AP 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer **une subvention d'investissement de 3 M€** au Syndicat mixte "Seine-et-Marne Numérique" destinée à la réalisation de travaux dans le cadre de la construction du réseau départemental de communications électroniques à travers la montée en débit et le FttH. Ce crédit sera prélevé sur l'action « Développement du réseau » - Opération « Subvention équipement Seine-et-Marne Numérique/DI 2018 ».

Article 2 : d'attribuer une subvention de **fonctionnement de 230 000 €** au Syndicat mixte "Seine-et-Marne Numérique". Ce crédit sera prélevé sur l'action « Développement du réseau » – Opération « Subvention fonctionnement Seine-et-Marne Numérique – DF 2018 ».

Article 3 : d'approuver les projets de conventions annuelles de versement de subvention d'investissement et de fonctionnement entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (SMN), pour l'année 2018, tels que joints en annexe 1 et 2 à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces projet de conventions, au nom du Département de Seine-et-Marne, avec le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Jean-Louis THIÉRIOT



Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne